

RÈGLEMENT

« Cross Design Contest 2017 »

CONCOURS organisé conformément à l'art. 6 DPR 430 /2001 point 1 alinéa a) – Exclu des concours avec remise de prix car organisé pour la production d'ouvrages artistiques.

1. OBJECTIF DU CONCOURS

Nous soussignés, société CERAMICHE CAESAR S.P.A., sise Via Canaletto 49, 41042 Spezzano di Fiorano (Modène), Italie - code fiscal, TVA et inscription au registre des entreprises de Modène n° 00179660360, entendons, afin d'étudier les tendances du secteur et de répondre aux besoins des designers par le biais d'une gamme de produits en grès cérame complète et constamment mise à jour, organiser un concours international dénommé « **Cross Design Contest 2017** » :

2. THÈME DU CONCOURS

Le concours en question entend contextualiser un ou plusieurs produits Ceramiche Caesar dans un espace d'exposition en mesure d'interpréter l'une des tendances identifiées dans **Cross Design Magazine 2016/2017**, le magazine annuel des nouvelles orientations publié par Ceramiche Caesar :

- A. REVERB
- B. PEACEFUL
- C. RISE

Pour tout autre détail sur les conditions et les délais, voir les points suivants.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

Ce concours international est dédié aux professionnels du monde entier, qui utilisent ou non les produits Caesar (à titre d'exemple : architectes, designers d'intérieurs, spécificateurs et prescripteurs, agences professionnelles de design et de décoration d'intérieurs, étudiants dans des académies/universités ou instituts équivalents, etc.), sans aucune autre limite d'âge que la majorité.

Les participations de groupes sont admises et il faudra dans ce cas nommé un chef de groupe auquel l'organisation du concours pourra envoyer les éventuelles communications.

Chaque participant ne peut présenter qu'un seul projet.

La participation est interdite aux employés de la société CERAMICHE CAESAR S.P.A ou aux personnes y étant liées par le biais d'un contrat de coopération ou de mandat.

4. PÉRIODE

Il est possible, à partir du 27 mars 2017, de s'inscrire au portail contest.caesar.it et de télécharger en même temps ou par la suite tout le matériel requis, décrit ci-après, d'ici le 15 juillet 2017 (11:00 pm – heure exacte Paris).

Tout matériel présenté au-delà de cette date sera automatiquement exclu sans être évalué. Les projets sélectionnés seront identifiés par un jury technique d'ici le 28.07.2017. Un projet du classement du site contest.caesar.it sera parallèlement décrété digne de la Mention Spéciale « Web Award ».

Les votes concernant la mention spéciale « Web Award » devront être effectués d'ici le 28/07/2017 (11:00 pm – heure exacte Paris – UTC+1). Les cinq projets qui auront reçu à cette date le plus grand nombre de préférences uniques seront évalués par le jury qui leur décernera la mention spéciale susmentionnée. Cette mention sera attribuée et communiquée d'ici le 08/09/2017.

5. MODALITÉS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Pour obtenir les informations nécessaires et s'inscrire au concours, il suffit d'accéder au site Web spécifique contest.caesar.it.

Chaque participant a pour but de **créer, en utilisant les produits Ceramiche Caesar, un décor qui interprète l'une des tendances identifiées dans le magazine Cross Design 2016/2017.**

L'étude devra tenir compte du carrelage, du revêtement, de la décoration et des objets de l'espace à créer.

L'activité se compose de trois phases :

1. Étude des planches de tendance initiales et sélection d'une tendance à interpréter de façon créative*
2. Élaboration d'un projet pour la Caesar Gallery de Fiorano Modenese, le nouveau showroom de Ceramiche Caesar en cours de réalisation
3. Description du parcours créatif du projet

La société Caesar fournit aux participants le matériel suivant :

- les dimensions et le plan de l'espace
- les textures des collections à utiliser

- des approfondissements sur les 3 tendances du magazine Cross Design 2016/2017 : le blog de la société, blog.caesar.it, présente ces 3 tendances avec des sections d'approfondissement dédiées ; les informations qui y sont fournies permettront aux participants de comprendre les sources d'inspiration des principales tendances du design d'intérieur et la façon dont les produits Caesar dialoguent avec elles.

Chaque participant peut ensuite télécharger le document et tout le matériel requis par le biais d'une page de téléchargement comprenant également une déclaration explicite par laquelle le participant déclare connaître et accepter sans aucune réserve le présent règlement.

Le participant devra présenter un projet comprenant tous les éléments décrits au point 6 (DOCUMENTS REQUIS), qui seront utilisés par la société Ceramiche Caesar pour la réalisation des pages Web dédiées à chaque projet conforme au règlement.

Pour toute autre information et/ou tout autre éclaircissement en phase d'élaboration, consulter le site contest@caesar.it

6. DOCUMENTS REQUIS

Les documents ne devront être remis qu'au format numérique par le biais d'une page Web de téléchargement spécifique.

L'étude devra tenir compte du carrelage, du revêtement, de la décoration et des objets de l'espace et le **participant devra envoyer un fichier contenant les éléments suivants :**

- **Une table ISO A3 au format PDF avec :**
 - **Description et titre du concept** (par écrit – 4 000 caractères maximum – avec éventuellement un autre support multimédia) indiquant la tendance d'inspiration du projet présenté
 - **Biographie du créateur avec photo** (description du parcours de formation et/ou professionnel)
 - **Une ou plusieurs tables ISO A3 au format PDF avec :**
 - **Planimétrie élaborée du projet**
 - **Élévations (frontale et latérale)**
 - **Vues 3D de l'espace** (en mesure d'exprimer l'effet esthétique du projet de la façon la plus photoréaliste qui soit)
 - **Spécifications matérielles** (telles que, à titre indicatif et non exhaustif, le matériel CAESAR utilisé, la gamme de couleurs et de formats, les décorations/objets introduits, etc.) sans lesquelles il sera impossible de reproduire le plus fidèlement possible le projet à l'intérieur du showroom.

En outre, l'envoi des fichiers originaux des élévations et des vues 3D utilisées dans les tables susmentionnées n'est pas obligatoire mais souhaitable.

Tout projet comportant l'envoi de documents partiels et incomplets sera éliminé du concours.

Le matériel pourra être envoyé sur le site contest.caesar.it ou bien adressé, via le site WeTransfer, à contest@caesar.it.

7. OBLIGATIONS DE PROJET

a. Le projet, qui devra respecter le thème décrit au point 2 de ce règlement, devra être développé sur la base des planimétries disponibles sur le site contest.caesar.it ;

b. Les propositions de projet doivent représenter une idée de design et de décoration de l'espace décrit ci-après :

Un loft d'une grande ville caractérisé par un style à la fois moderne et élégant, idéalement occupé par un jeune couple (30/35 ans) attentif au design et aux éléments de décoration de type sophistiqué.

c. Le projet présenté devra prévoir l'utilisation d'une ou de plusieurs collections Ceramiche Caesar sélectionnées parmi celles indiquées ci-après :

- Anima
- One
- Trace
- Tale
- Elapse
- Vibe
- Eikon
- Inner
- Layers
- Portraits
- Tecnolito
- Anima Select
- Fabula

Les versions minimalistes seront téléchargeables sur le site contest.caesar.it.

d. Le projet devra valoriser le grès cérame Ceramiche Caesar à utiliser pour le revêtement de sols et de surfaces en général. En particulier :

- Il est obligatoire, pour le **carrelage**, d'utiliser le produit Ceramiche Caesar sur toute la surface.
- Le grès cérame pourra être utilisé pour le **revêtement** total ou partiel de la surface. Les idées qui en valoriseront l'aspect décoratif feront l'objet d'une évaluation positive.

Les projets prévoyant l'utilisation de surfaces céramiques non produites par Ceramiche Caesar ne seront pas acceptés.

e. Les accessoires et/ou les éléments de décoration présents dans le projet mais n'appartenant pas à la marque Caesar, doivent être anonymes et ne doivent indiquer aucun nom ni aucune marque.

Les organisateurs pourront toujours contrôler la correspondance projet/auteur par le biais de la base de données des inscriptions.

Il sera possible d'obtenir toute autre information ou tout autre éclaircissement sur ces obligations à l'adresse contest@caesar.it

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET JURY

Il existe deux critères d'attribution : le premier prévoit l'attribution de 3 prix par un jury d'experts, le deuxième prévoit 1 mention spéciale, pour le projet sélectionné par le jury parmi les cinq projets les plus appréciés, décrétée sur la base du classement disponible sur le site contest.caesar.it.

PREMIER CRITÈRE

Le jury chargé de l'évaluation des projets se compose de 8 membres qui seront présentés sur le site Web du concours :

- Un dirigeant de la société Ceramiche Caesar
- Un conseiller professionnel de la société Ceramiche Caesar
- Trois professionnels du monde de l'architecture
- Une école de design et/ou d'architecture
- Un représentant du magazine Media Partner du concours

Le jury évaluera les travaux selon les critères suivants :

1. Conformité au thème « **Cross Design Contest 2017** » décrit au point 2 de ce règlement
2. Nature et conformité du projet proposé
3. Créativité innovante
4. Faisabilité de la solution proposée
5. Valorisation de l'élément céramique

Le jury tiendra spécialement compte des éventuels objets de décoration conçus à partir des produits céramiques Caesar.

Les décisions du jury seront prises à la majorité. Le président du jury sera nommé par la commission elle-même qui le choisira parmi les membres indiqués.

Les décisions du jury seront définitivement prises d'ici le 28 juillet 2017 et seront irrévocables.

Le jury ne fournira aucun feedback en ce qui concerne la procédure de décision et de sélection des projets.

Le résultat sera publié sur le site contest.caesar.it et communiqué via mail à tous les participants.

DEUXIÈME CRITÈRE

Le deuxième critère prévoit l'identification d'un projet digne de la mention spéciale « Web Award ».

Les visiteurs pourront attribuer une préférence (« like ») sur la page de chaque projet téléchargé.

Ce sera le classement établi par ce système de vote, mis à jour le 28/07/2017 (11:00 pm – heure exacte Paris – UTC+1), qui indiquera les cinq projets les plus appréciés du public.

Parmi ces cinq projets, le jury sélectionnera, sur la base des critères susmentionnés, celui dont l'auteur recevra la mention spéciale.

9. PRIX

Les projets ne sont sélectionnés par le jury que pour le premier critère d'évaluation.

Les prix en espèces, reconnus comme rétribution de la prestation fournie, seront soumis au régime fiscal établi par la loi.

Les montants indiqués ci-après s'entendent donc hors TVA et sont calculés avant déduction des retenues prévues par la loi et donc à appliquer.

Le concours prévoit l'attribution de 3 (trois) différents prix en espèces, attribués en fonction du classement, pour un total de 10 000,00 € :

1^{er} prix d'une valeur de 5 000,00 €

+ exposition du projet durant l'inauguration du nouveau showroom « Caesar Gallery »

+ réalisation de l'espace intérieur du nouveau showroom « Caesar Gallery » (voir art. 10)

+ publication, sur un magazine international du secteur, d'une interview au designer sélectionné

+ participation à l'inauguration et à d'autres événements liés à la société Caesar et au Cersaie 2017 (frais de déplacement, hébergement et subsistance à la charge de la société Caesar)

2^{ème} prix d'une valeur de 3 000,00 €

+ exposition du projet durant l'inauguration du nouveau showroom « Caesar Gallery »

+ participation à l'inauguration et à d'autres événements liés à la société Caesar et au Cersaie 2017 (frais de déplacement, hébergement et subsistance à la charge de la société Caesar)

3^{ème} prix d'une valeur de 2 000,00 €

+ exposition du projet durant l'inauguration du nouveau showroom « Caesar Gallery »

+ participation à l'inauguration et à d'autres événements liés à la société Caesar et au Cersaie 2017 (frais de déplacement, hébergement et subsistance à la charge de la société Caesar)

Mention Spéciale « Web Award » :

L'initiative sera divulguée dans les médias nationaux et internationaux, ce qui permettra aux projets des participants de bénéficier d'une grande visibilité.

Archiproducts récompensera, en tant que partenaire communautaire de Ceramiche Caesar, la mention spéciale « Web Award » en décernant un autre prix au projet sélectionné par le jury parmi ceux les plus appréciés en ligne.

10. OCTROI DES PRIX

Au cours de la journée de remise des prix, les 3 projets sélectionnés, ayant droit au prix en espèces, recevront le formulaire d'acceptation de la rétribution et établiront avec la société Ceramiche Caesar la modalité et les délais de paiement de leur prestation de service.

11. MODIFICATIONS ET RÉALISATION DU PROJET SÉLECTIONNÉ

Le projet sélectionné sera entièrement réalisé à l'intérieur du nouveau showroom « Caesar Gallery ». La société Ceramiche Caesar se chargera de reproduire le projet le plus fidèlement possible, en se réservant le droit de le modifier à son gré de manière à le rendre compatible avec l'investissement de réalisation et la recherche des accessoires.

12. DIVULGATION DES PROJETS

Les participants au concours autorisent la société Ceramiche Caesar, sans prétendre aucune rétribution et sans aucune limite de temps et de territoire, hormis l'obligation de la citation d'auteur, à divulguer, publier, communiquer et reproduire, sous la forme qu'elle jugera appropriée, les projets remis.

13. DIVERS

Les projets ne sont réservés qu'au concours jusqu'au 28 juillet 2017. Les concurrents ne doivent donc pas, jusqu'à cette date, divulguer sous quelque forme que ce soit les projets présentés, sous peine d'exclusion du concours.

Par l'envoi des documents requis, les participants acceptent et respectent toutes les normes établies par le concours. Ils acceptent en outre de n'inclure dans les documents transmis aucun matériel protégé, totalement ou en partie, par le droit d'auteur, en assumant par conséquent toute responsabilité qui en découle.

Les collaborations qui pourraient naître entre les designers/créateurs et la société Ceramiche Caesar seront éventuellement réglées par la suite et séparément.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les projets reçus sont soumis aux normes italiennes sur la propriété intellectuelle et industrielle.

Par leur inscription au concours, les participants déclarent renoncer définitivement et irrévocablement à toute revendication économique et/ou à tout droit d'exploitation du projet présenté, en faveur de la société Ceramiche Caesar, sous réserve du droit à être reconnus comme les auteurs dudit projet et à être cités en tant que tels.

15. RESPONSABILITÉ

La société Ceramiche Caesar décline toute responsabilité en cas de modification ou d'élimination du concours pour des motifs ne dépendant pas de sa propre volonté ou pour des raisons de force majeure.

La participation au « **Cross Design Contest 2017** » comporte l'utilisation d'une connexion Internet. La société Ceramiche Caesar décline toute responsabilité pour tout mauvais fonctionnement d'Internet, ou en cas de bogues, virus, dommages subis durant la phase de téléchargement des documents, ou bien en cas d'intervention non autorisée de la part d'un tiers qui compromettraient, de quelque façon que ce soit, le bon fonctionnement du site contest.caesar.it.

16. AUTORISATION

Conformément à la loi 675/96 et à ses modifications en matière de protection des personnes et d'autres sujets liée au traitement des données personnelles, les participants au concours autorisent dès à présent l'organisateur dudit concours au traitement de leurs données personnelles en vue de la gestion du concours.

Le responsable du traitement des données est la société CERAMICHE CAESAR S.P.A.